

Paquet Energie Propre

15 décembre 2017

Confrontations Europe approuve sans réserve la volonté d'engager l'Union européenne dans la transition énergétique, qui se définit par un moindre recours aux sources émettrices de gaz à effet de serre et moins d'énergie consommée pour un service rendu comparable.

1000 pages de propositions. Plus de 3000 pages d'études. Le "Paquet « Energie Propre pour tous les Européens" que la Commission a présenté fin novembre 2016 et sur lequel les Etats et le Parlement Européen travaillent arrive à un moment clé pour adapter le secteur électrique aux nouveaux enjeux de la transition énergétique. Fondant son analyse sur une série de séminaires organisés à Bruxelles et à Paris avec des intervenants du secteur privé et des administrations publiques nationales et européennes, Confrontations Europe propose quelques pistes afin de redonner une véritable impulsion à cette nouvelle donne verte.

CONFRONTATIONS



EUROPE

I – L’AMPLEUR DES INVESTISSEMENTS ET EMPLOIS CONCERNÉS APPELLE UNE RÉAPPROPRIATION CITOYENNE

Les options retenues par la Commission dans l’ample ensemble de propositions du Paquet Energie Propres reposent sur des simulations, à l’aide d’outils qui ressemblent à bien des égards à des boîtes noires, car leurs hypothèses et leurs équations demeurent largement inaccessibles, tandis que leurs résultats n’abordent guère les possibles effets macro-économiques. Alors que des centaines de milliers d’emplois seront touchés, des centaines de milliards d’euros engagés, la technicité des sujets décourage le grand public ainsi que les parlementaires et limite finalement les discussions à un petit nombre d’experts. Or, réussir la transition énergétique appelle une mobilisation de tous les acteurs. Les citoyens doivent être en mesure de se réapproprier les enjeux.

RECOMMANDATION 1

Clarifier les hypothèses et enchaînements macroéconomiques, et les intégrer dans le débat public européen pour permettre au plus grand nombre de comprendre les choix faits.

II – LA COHÉRENCE ENTRE LES OPTIONS ADOPTÉES NÉCESSITE UNE ATTENTION PARTICULIÈRE

Les études d’impact diffusées par la Commission soulignent les interactions entre les objectifs. Ainsi, les dispositions concernant émissions de gaz à effet de serre récemment adoptées en dehors du Paquet aboutiront à un bas prix du CO₂ pour les gros émetteurs jusqu’en 2030. Le marché ne délivrera donc pas un prix incitatif. De ce fait, une légère majoration de l’objectif pour l’efficacité énergétique augmentera considérablement les besoins en aides publiques, favorisera le maintien d’une production énergétique à base de charbon, a priori peu compatible avec les objectifs relatifs au climat pour 2030, et réduira la rentabilité des réseaux de chaleur.

Par ailleurs, l’adaptation des réseaux électriques, qui se heurtent souvent à des difficultés d’acceptabilité locale, la valorisation de nouveaux gisements de flexibilités et l’incitation à des solutions innovantes sont trois facteurs qui mériteraient d’être mieux pris en considération pour atteindre les objectifs de production électrique d’origine renouvelable tout en maintenant un haut niveau de sécurité d’approvisionnement. Les objectifs concernant l’efficacité énergétique, les interconnexions et les énergies renouvelables sont discutés par des groupes de travail séparés au Conseil et par des Commissions distinctes au Parlement. D’où un risque de décisions justifiées isolément mais fragilisant la cohérence d’ensemble.

RECOMMANDATION 2

- Exposer de manière exhaustive les conséquences des diverses options envisagées, et notamment celles des objectifs prévus pour 2030, et en tirer les conséquences.
- Créer les conditions pour que les signaux prix soient favorables à l’investissement et réinternalisent les externalités négatives, et en particulier réformer l’ETS de façon qu’il envoie un signal efficace d’utilisation des centrales électriques les moins émettrices et d’investissement dans les filières décarbonées.

III – PRENDRE EN COMPTE LA DIVERSITE DES SITUATIONS

Le mix énergétique de chaque Etat membre résulte de ses ressources, de son histoire industrielle et géopolitique. Pour certains, les efforts à accomplir pour parvenir à un haut niveau d'énergies renouvelables, améliorer l'efficacité énergétique, diminuer fortement les émissions de CO₂... sont difficilement compatibles avec l'objectif de convergence économique au sein de l'Union européenne.

Une transition « juste » doit s'efforcer de compenser les effets redistributifs pesant fortement sur des pays moins avancés. Progresser dans le marché de l'énergie doit aller de pair avec la prise en compte de la diversité des situations dans les pays de l'Union et doit conduire à privilégier l'objectif d'un mix faisant de la faiblesse d'émission de CO₂ la priorité dans le respect de la subsidiarité.

RECOMMANDATION 3

Viser un mix décarboné mais en même temps pro-développement économique et social en autorisant des productions diversifiées à l'échelle locale sous condition d'une cohérence à l'échelle communautaire.

IV – UN CADRE DE CONTROLE RIGIDE EST INADAPTE AUX EVOLUTIONS EN COURS

Il faudrait rechercher une méthode ouverte de coopération avec les Etats, les acteurs industriels, les territoires, plutôt qu'un monitoring administratif des écarts par la Commission après une décision imposant du haut une convergence « one size fits all ». Il s'agit de renforcer les incitations plutôt que les sanctions, de renforcer le dialogue pour identifier où sont les marges de manœuvre au cas par cas. Le changement viendra des industries et les territoires s'ils sont intégrés dans la boucle. Chacun doit pouvoir s'y retrouver sans voir son développement économique et social amputé, avec des conditions : un recul du charbon, mais qui n'élimine pas la modernisation du secteur ; le nucléaire, mais avec des garanties de sécurité élevées, reposant notamment sur une coopération renforcée entre les Etats recourant à cette énergie.

RECOMMANDATION 4

Renforcer les incitations plutôt que les sanctions.

V- LA SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT DEMEURE UN « BIEN COMMUN », DONT LA PUISSANCE PUBLIQUE EST LE GARANT AU NIVEAU LE PLUS ADAPTÉ, DANS LE RESPECT DE LA SUBSIDIARITÉ

Le Paquet Energie préconise de transférer certaines responsabilités opérationnelles dans la gestion des réseaux vers des entités supranationales. En parallèle, une partie du rôle des autorités nationales sera transféré à l'Agence Européenne (ACER). Enfin les possibilités d'intervention des Etats dans le domaine de la sécurité d'approvisionnement seront réduites au profit d'une logique faisant plus de place au prix du marché de court terme. Confrontations Europe est très réservé vis-à-vis de cette proposition. Les exigences en matière de sécurité d'approvisionnement vont se renforcer au fur et à

mesure que l'usage de l'électricité va s'étendre. Une coordination renforcée des politiques de sécurité d'approvisionnement apparaît dès lors essentielle. Au point qu'il faudrait considérer la sécurité d'approvisionnement comme « un bien commun » dont les pouvoirs publics peuvent rendre compte à tout moment devant les citoyens. Le marché peut, pour partie, assurer cette sécurité, à une échelle régionale ou supranationale. Cependant, il convient d'en adapter les règles afin de préserver les dispositifs adoptés jusqu'ici dans la plupart des pays pour rémunérer certaines capacités de production peu sollicitées mais indispensables à la continuité de l'alimentation électrique.

RECOMMANDATION 5

Assortir le transfert de prérogatives de deux conditions :

- Vérifier que les nouvelles dispositions assurent un service rendu aux usagers au moins équivalent à l'existant et dans des conditions économiques améliorées.
- Doter les organes communautaires assurant les nouvelles prérogatives (ou voyant les prérogatives existantes renforcées) d'une gouvernance assurant transparence et fonctionnement démocratique pour pouvoir assumer la responsabilité politique vis-à-vis des citoyens, tout en assurant les pleines coordinations en matière de sécurité d'approvisionnement.

VI – IL EST INDISPENSABLE D'ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES RESTRUCTURATIONS À VENIR

Les projections disponibles montrent que le Paquet Energie aboutira à une transformation profonde du secteur de l'énergie en Europe, avec des conséquences économiques et sociales majeures. Une politique industrielle européenne est nécessaire pour permettre à l'UE d'innover et de s'assurer de la maîtrise stratégique qu'appellent les objectifs ambitieux du Paquet. Le Paquet est également accompagné par la promesse de nombreux emplois. Or les exemples passés montrent que des objectifs élevés dans des délais brefs incitent les opérateurs à recourir largement aux produits importés : panneaux photovoltaïques, bois destiné à la combustion, biocarburants... En outre, selon les estimations actuelles, le Paquet Energie amènera à fermer avant 2030 plus de 25 % des centrales conventionnelles de production électrique (charbon, gaz, nucléaire). Un plan social de grande envergure est nécessaire pour favoriser les reconversions des salariés.

RECOMMANDATION 6

Muscler les accompagnements industriel et social :

- Concevoir une politique industrielle européenne pour que la production et les emplois promis se situent bien en Europe et ne soient pas tous concentrés dans les pays européens les mieux lotis ; s'appuyer sur la compétitivité de l'industrie et l'innovation pour réaliser une véritable Union de l'Energie
- Prévoir un plan de reconversion pour l'ensemble des travailleurs des filières de l'énergie impactées

VII – DES MESURES SPÉCIFIQUES EN FAVEUR DE CERTAINS TERRITOIRES ATTENUERONT LES ÉCARTS

Les simulations indiquent que les pays d'Europe Centrale et Orientale ne bénéficieront guère des investissements en faveur des énergies renouvelables, du fait notamment d'un accès au capital plus difficile qu'à l'Ouest. Un fonds de garantie, une ligne dédiée dans le cadre du Plan Juncker, pourrait réduire l'écart et permettre une répartition équilibrée des nouveaux ouvrages. En outre, la mise en place d'un Fonds d'investissement européen permettrait de diminuer ces surcoûts, d'accélérer le temps de réalisation des projets et de dynamiser l'activité des territoires impactés à travers des investissements du fonds. Dans cette démarche il faut aussi considérer le potentiel des actions de développement que les Gestionnaires des Réseaux de Distribution peuvent réaliser pour assurer l'accompagnement des territoires vers une pleine transition énergétique et une révolution numérique complète.

RECOMMANDATION 7

Créer les conditions pour que les pays d'Europe Centrale et Orientale puissent eux aussi bénéficier d'investissements en renouvelables :

- Prévoir l'assistance technique et l'accès aux financements (fonds de garantie, ligne au sein du Plan Juncker...) pour réduire les divergences
- Prévoir la création d'un fonds d'investissement spécifiquement dédié aux territoires traversés par les infrastructures stratégiques

VIII – LES EFFETS REDISTRIBUTIFS MÉRITENT D'ÊTRE CORRIGÉS

Les propositions de la Commission en faveur de l'autoconsommation électrique bénéficieront aux habitants de régions détenant les ressources naturelles idoines, des logements propices à un équipement individuel, ou disposant d'une capacité d'épargne. Ce paquet semble faire l'impasse sur les besoins de solidarité de mutualisation entre territoires au sein des Etats-Membres et entre Etats-Membres : l'énergie est un bien particulier qui ne peut être réglé uniquement par le marché. Par ailleurs les Communautés Locales de l'Energie (CLE) ne pourront pas vivre en autarcie sans se soucier des autres : elles resteront raccordées aux réseaux. La mise en place des CLE doit être conditionnée par une analyse coûts- bénéfices préalable qui détaille les services rendus au citoyens et ses modalités de façon à préserver la cohésion sociale et territoriale. En outre, les CLE doivent être développées en collaboration étroite avec les GRD.

RECOMMANDATION 8

Laisser la possibilité aux autorités nationales ou locales de prendre toute disposition pour protéger les consommateurs défavorisés et assurer un juste partage des coûts.

Confrontations Europe, un think tank européen, un réseau, un lobby d'intérêt général.

Partager des diagnostics et élaborer des propositions concrètes pour mieux construire une Europe humaniste, compétitive et solidaire.

Confronter les idées, construire l'Europe.

Retrouvez nos publications et nos travaux sur :



© Confrontations Europe. Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de Confrontations Europe.
Confrontations Europe : 227, bd Saint-Germain – 75007 Paris – Tel : +33 (0)1 43 17 32 83
Confrontations Europe : Rue du Luxembourg, 19-21 – 1000 Bruxelles – Tel : +32 (0)2 213 62 70.

